

## Interpeller, discerner, accompagner et appeler des candidats au diaconat permanent.

### Bibliographie

#### Documents romains

La *ratio fundamentalis* (RF) : Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents (22 février 1998)

Directoire pour le ministère et la vie des diacres permanents (22 février 1998)

#### Documents nationaux

La *ratio nationalis* (RN) : Normes pour la formation, Conférence épiscopal de France, Comité National du diaconat (Novembre 1999)

Plusieurs documents diocésains, notamment celui du diocèse d'Amiens

# INTRODUCTION

## Les enjeux du discernement et de l'accompagnement

Dans l'immense majorité des cas, en France, c'est l'Eglise qui interpelle un candidat au diaconat permanent. L'enjeu de nos 2 journées est de regarder les aspects fondamentaux du processus de discernement et d'accompagnement :

Depuis l'interpellation : « Je te verrais bien diacre ! » (mais il vaudrait mieux procéder différemment, j'y reviendrai plus tard),

jusqu'à l'appel de l'Eglise par la voix de l'évêque : « Veux-tu devenir diacre ? »  
Et la libre réponse du candidat (avec l'accord de son épouse) : Oui, je le veux !

Nous mesurons ici le double chemin à parcourir depuis la première interpellation jusqu'à l'appel de l'évêque et la réponse liturgique qui exprime publiquement une adhésion intérieure.

Tout ici est question d'équilibre et de liberté :

Liberté du candidat qui doit à la fois « s'approprier » un projet qu'il n'avait peut-être pas envisagé, en mesurer les tenants et les aboutissants, et, en même temps, s'en « désapproprier », d'une part pour rester libre par rapport à ce projet, et d'autre part, s'en remettre avec confiance au discernement de l'Eglise.

Liberté de l'Eglise, qui interpelle un candidat, lui donne les moyens du discernement et de la formation, garantie la liberté de ce même candidat dans son cheminement, tout en restant elle-même libre pour appeler ou non ce candidat.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet des situations où c'est le candidat qui se propose à l'Eglise. C'est une toute petite proportion en France, mais c'est une situation beaucoup plus généralisée en Belgique, et lorsqu'on habite à 10 minutes de la frontière belge, on ne peut pas isoler les façons de faire, comme si l'Esprit-Saint opérait de manière différente de par et d'autre de la frontière. Lorsque c'est le candidat qui se présente, l'accent sera davantage mis sur le décentrement du sujet, mais il s'agit somme toute du même jeu d'équilibre : se désapproprier suffisamment de son projet pour vérifier sa liberté intérieure, tout en se l'appropriant suffisamment pour pouvoir discerner de façon objective.

Nous voyons donc que pour discerner un même appel, il y a 2 chemins : celui du candidat (de son épouse et de sa famille) et celui de l'Eglise qui passe ici concrètement par l'évêque, en tout premier lieu, son délégué diocésain et le Conseil de discernement. C'est ce que nous regarderons particulièrement ce soir.

Qui dit discernement dit aussi critères objectifs pour discerner : pourquoi appelle-t-on tel ou tel candidat et pas un autre ? Qu'est-ce qui permet au candidat, au for interne, de reconnaître l'appel du Christ ? Même question, au for externe : qu'est-ce qui permet à l'Eglise de reconnaître l'appel du Christ ? Ces critères de discernement objectifs sont donc précieux tant pour le candidat que pour l'Eglise. C'est une partie du sujet que développera Mgr Bestion demain matin.

Enfin, qui dit chemin, cheminement, mais aussi réponse à l'appel et engagement, dit aussi accompagnement. Nous prendrons le temps, particulièrement demain après-midi de regarder cette question.

Pour commencer, je vous propose une approche en 3 parties :

- 1) Une approche biblique
- 2) Les fondements du discernement spirituels
- 3) La question du for interne, du for externe et de leur relation.

# I. L'ART DE DISCERNER

## 1) Quelques fondements bibliques du discernement

Je vous propose d'évoquer (assez rapidement) 3 textes du Nouveau Testament qui, de façon complémentaire, posent les fondations du discernement :

- un récit d'appel (l'Annonciation) : pour poser les jalons du discernement personnel,
- la conversion de Paul et d'Ananie (je m'expliquerai sur la conversion d'Ananie !) pour montrer le lien entre conversion personnelle et l'Eglise,
- et enfin, je commenterai principalement un verset de l'institution des 7 diacres pour creuser la question du discernement du côté de l'Eglise.

Je précise ce choix :

- un texte biblique pour évoquer les bases du discernement personnel,
- un texte pour montrer l'articulation entre cheminement personnel et la dimension ecclésiale,
- et un texte pour regarder l'interpellation, le discernement et l'appel du côté de l'Eglise.

### a) Le récit de l'Annonciation

Nombreux sont les récits de vocations dans la Bible. Plutôt que de les étudier tous pour en dégager une structure commune, je vous propose de nous arrêter plus longuement sur le récit de l'Annonciation, en Luc 1,26-32. Nous n'avons pas le temps d'en faire un commentaire exégétique détaillé. Je retire directement de ce texte 8 repères qui constituent en quelque sorte les fondations de tout appel à suivre le Christ.

#### *L'initiative de Dieu*

**26** Le sixième mois, l'ange Gabriel fut envoyé par Dieu dans une ville de Galilée, appelée Nazareth, **27** à une jeune fille vierge, accordée en mariage à un homme de la maison de David, appelé Joseph ; et le nom de la jeune fille était Marie.

**28** L'ange entra chez elle et dit : « Réjouis-toi, Comblée-de-grâce, le Seigneur est avec toi. »

L'histoire de toute vocation est la rencontre entre l'initiative de Dieu et la réponse humaine. Cela dit bien l'enjeu ultime du discernement : reconnaître l'action de Dieu dans notre vie. C'est un acte de foi fondamental, que ce soit du côté du candidat au diaconat, que du côté de l'Eglise : il s'agit de discerner pour reconnaître que ce projet est bien celui de Dieu.

Même si l'appel de Dieu passe par de multiples médiations humaines, il faut donc remonter à la source de tout appel : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis pour que vous alliez et portiez du fruit et que votre fruit demeure » (Jn 15,16).

Je voudrais faire remarquer ici que l'initiative vient saisir Marie dans son projet de couple. Elle est « accordée en mariage ». Je préfère cette traduction plutôt que le mot « fiancée ». En effet, selon les usages juifs du temps (ces usages sont différents aujourd'hui), la célébration du mariage était célébrée en deux temps. La première cérémonie, avec la signature du contrat de mariage, peut avoir lieu alors que les fiancés sont encore très jeunes. Il y a une seconde cérémonie avec la célébration des bénédictions qui a lieu bien plus tard. D'ailleurs dans l'évangile de Matthieu, l'ange dit bien : « ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse » et le texte précise qu'ils n'habitent pas encore ensemble. L'appel du Seigneur se fait donc entendre entre les deux célébrations d'un unique mariage.

Je pense que c'est intéressant, car l'évangile de Matthieu montre aussi que ce projet vient perturber Joseph. Lui aussi doit faire un cheminement spirituel. Le oui de Marie doit s'accompagner du oui de Joseph. Cela nous parle aussi du retentissement de l'appel du Seigneur, même si c'est d'une manière inversée dans le discernement au diaconat : le oui du candidat doit s'accompagner de celui de son épouse.

## **La réaction de Marie**

29 À cette parole, elle fut toute bouleversée, et elle se demandait ce que pouvait signifier cette salutation.

Il y a ici quelque chose de l'ordre de l'émotion (elle est toute bouleversée) et quelque chose de la réflexion, plus précisément au niveau du sens, de la finalité : elle se demandait ce que pouvait signifier cette salutation.

Les 2 aspects sont intéressants. Nous passons ici, si vous me permettez le jeu de mots, de « l'émotion » (le bouleversement), mais on est ici centré sur soi, à « la motion », le sens, la direction, on est ici tendu vers Dieu.

« Elle se demandait » dit le texte. En grec c'est le verbe « *dielogizeto* » : un dialogue intérieur ! Elle réfléchissait en elle même.

Sur quoi réfléchit-elle ? sur la salutation de l'ange ! On touche ici un autre aspect fondamental du discernement. En effet, dans ce récit, les paroles de l'ange sont truffées de textes bibliques : ils sont un condensé de passages de la Bible. La salutation de l'ange évoque par exemple le livre de Sophonie, 3,14 : « Pousse des cris de joie, fille de Sion ! Éclate en ovations, Israël ! Réjouis-toi, de tout ton cœur bondis de joie, fille de Jérusalem ! ». Dans la LXX, le verbe pour dire « pousse des cris de joie » est *xaire*, qui correspond au verbe « réjouis-toi », ou encore « je te salue » utilisé dans le récit de Luc.

Il y aurait beaucoup à dire sur la place de la joie comme critère de discernement ! Retenons ici qu'il n'y a pas de discernement possible sans une écoute profonde de la Parole de Dieu, de ce que les événements produisent en nous. Il n'y a pas de discernement possible sans intériorité.

## **Un dialogue pour énoncer la mission**

30 L'ange lui dit alors : « Sois sans crainte, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de Dieu. 31 Voici que tu vas concevoir et enfanter un fils ; tu lui donneras le nom de Jésus. 32 Il sera grand, il sera appelé Fils du Très-Haut ; le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; 33 il régnera pour toujours sur la maison de Jacob, et son règne n'aura pas de fin. »

Il n'y a pas de vocation sans mission. J'aime beaucoup cette expression du pape François, dans *Evangelii Gaudium* 273 :

« La mission au cœur du peuple n'est ni une partie de ma vie ni un ornement que je peux quitter, ni un appendice ni un moment de l'existence. Elle est quelque chose que je ne peux pas arracher de mon être si je ne veux pas me détruire. Je *suis une mission* sur cette terre, et pour cela je suis dans ce monde. Je dois reconnaître que je suis comme marqué au feu par cette mission afin d'éclairer, de bénir, de vivifier, de soulager, de guérir, de libérer. »

Je suis une mission. L'appel du Seigneur est toujours en vue d'une mission. L'appel au diaconat n'est pas une promotion, mais une mission. Cela suppose, dans le processus du discernement, de percevoir quelque chose de cette mission, comme diacre permanent. Il n'y a pas d'approfondissement possible de la mission sans un apport théologique et ecclésiologique sur le diaconat, associé au témoignage de cette mission déjà vécue par d'autres.

## **Formuler ces questions et ses objections**

34 Marie dit à l'ange : « Comment cela va-t-il se faire puisque je ne connais pas d'homme ? »

Dans tous les récits bibliques, l'appelé pose des questions et formule des objections. Ici aussi Marie pose une question. Cela fait partie du discernement de prendre le temps de trier entre le pour et le contre. Poser les objections n'est pas forcément le signe d'un refus, au contraire, il montre la liberté intérieure de la personne qui arrive à prendre de la distance.

## ***La promesse du don du Saint-Esprit et un saut dans la confiance !***

35 L'ange lui répondit : « L'Esprit Saint viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te prendra sous son ombre ; c'est pourquoi celui qui va naître sera saint, il sera appelé Fils de Dieu.

Le don de l'Esprit-Saint est à la fois une consécration, une marque de la mission, mais aussi une force. Le fait que la promesse du don de l'Esprit-Saint soit ici au futur montre que dans toute réponse à un appel, il y a un acte de foi à poser, une remise de soi confiante dans les mains de Dieu.

C'est vrai pour Marie ! Avait-elle mesuré que son oui prononcé à Nazareth la conduirait à donner naissance à Bethléem ? à fuir en Egypte ? à voir son fils mourir sur croix ? Marie a dû apprendre la confiance et la docilité à l'Esprit-Saint à chaque étape de sa vie.

Ici aussi, tout est question d'équilibre. Il faut vérifier (tant au for interne qu'au for externe) que cet appel vient bien de Dieu et que le candidat a les aptitudes requises. Mais, nous le savons bien, dire oui au Christ, c'est toujours lui signer un chèque en blanc et il faudra apprendre à lui faire confiance, à lui redire oui tous les jours. C'est particulièrement vrai dans cette période de l'histoire de notre Eglise qui, nous le savons bien, va vivre des mutations extrêmement importantes. Nous ne savons pas ce que seront certains diocèses dans 10 ans, mais nous posons cet acte de foi que l'Esprit-Saint vient et viendra sur nous et qu'il faut sans cesse s'ouvrir à lui.

## ***Le signe des témoins qui soutiennent notre foi (Elisabeth)***

36 Or voici que, dans sa vieillesse, Elisabeth, ta parente, a conçu, elle aussi, un fils et en est à son sixième mois, alors qu'on l'appelait la femme stérile. 37 Car rien n'est impossible à Dieu.

Marie n'est pas seule... Sa cousine a elle aussi fait l'expérience de la grâce de Dieu. Cela souligne à mon sens le fait que nous ne sommes pas seuls sur le chemin de la foi ! Il y a toujours des témoins qui nous ont précédé, dont l'exemple nous encourage, nous stimule et nous rassure. Les candidats diacres et leur épouse ont besoin aussi du témoignage enthousiaste de témoins qui les encouragent dans leur discernement.

J'élargis ici mon propos quelques secondes. Nous sommes parfois témoins ces temps-ci de conversations pessimistes sur la situation de l'Eglise... Ce passage par les témoins peut aussi passer par un cours d'histoire de l'Eglise ! Je le dis car je crois que peu de diacres ont bénéficié d'un cours d'histoire de l'Eglise dans leur formation. Or, croyez-moi, c'est le meilleur antidote pour faire face sereinement au pessimisme ambiant !

## ***Le consentement, la décision***

38 Marie dit alors : « Voici la servante du Seigneur ; que tout m'advienne selon ta parole. » Alors l'ange la quitta.

C'est ici une étape importante : Marie donne son consentement. J'ai découvert peu à peu l'importance de ce verset en accompagnant jadis un diacre qui me disait : je deviendrai diacre si l'Eglise m'appelle ! Et je lui disais toujours : mais, toi, est-ce que tu le veux ? Est-ce que la proposition qui t'a été faite, devient ton projet ? Est-ce que tu le veux ? Est-ce que tu le veux vraiment ? C'est d'autant plus important que, dans la célébration liturgique, lorsque l'évêque pose les questions, le nouveau diacre répond « oui, je le veux ! » ; il ne répond pas « Oui, parce que toi tu le veux ! ».

Je vous ai mis à ce sujet dans le document que vous avez reçu un très beau texte de Jean Vanier qui touche à cette dimension. Nous n'avons pas le temps de le lire, mais je vous invite à le faire, vous verrez, c'est très suggestif !

C'est aussi en lisant Saint Catherine de Sienne, qui vécut au 14<sup>ème</sup> siècle, docteur de l'Eglise, et l'une des patronnes de l'Europe, que j'ai compris l'enjeu du consentement, de l'adhésion intérieure de Marie, et donc de bien prendre le temps de formuler notre propre consentement dans tout discernement.

« En toi encore, Ô Marie, se montrent aujourd'hui la force et la liberté de l'homme parce que le Fils de Dieu ne descendit pas dans ton sein avant que tu n'y consentis. Il attendait à la porte de

ta volonté et jamais il ne serait entré si tu n'avais ouvert en disant : *Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon ta parole.* »

### **La confirmation : La visitation**

39 En ces jours-là, Marie se mit en route et se rendit avec empressement vers la région montagneuse, dans une ville de Judée.

Attention, confirmation au sens de « confirmer un appel ».

Vous serez peut-être étonné que j'associe le début du récit de la Visitation à celui de l'Annonciation.

Ce qui me pousse à le faire est un passage de l'exhortation apostolique du pape François, *Evangelii Gaudium* au n°179. Dans ce numéro, il indique que « la sortie vers le frère » est un critère de discernement sur un chemin de croissance spirituelle.

C'est intéressant en particulier dans la perspective du diaconat qui est animé essentiellement par une spiritualité du service. Il est logique que celle qui vient de donner son consentement en disant « je suis la servante du Seigneur », manifeste cette disposition au service en l'incarnant aussitôt, sans attendre, dans le service de sa cousine. C'est un élément intéressant pour le discernement au diaconat : comment la disponibilité pour le service s'incarne-t-elle déjà, *hic et nunc*, dans la vie du candidat ?

### **b) La conversion de Paul et la conversion d'Ananie (Actes 9)**

Il s'agit bien d'une double conversion !

Nous n'avons pas le temps de scruter l'ensemble du texte que nous connaissons bien. Paul fait cette rencontre extraordinaire avec le Ressuscité sur le chemin de Damas.

Notons quelques détails intéressants :

« Bien qu'il eût les yeux ouverts, il ne voyait rien. Ils le prirent par la main pour le faire entrer à Damas. » (Actes 9,8).

Paul a beau avoir rencontré le Ressuscité, il n'a pas reçu les clés de cette rencontre, il doit être initié, il doit apprendre à se laisser conduire.

Mais, à bien regarder le texte, on voit qu'une seconde conversion est nécessaire, celle d'Ananie.

Lui aussi est visité par le Seigneur et pourtant il résiste au projet de Dieu :

« Seigneur, j'ai beaucoup entendu parler de cet homme, et de tout le mal qu'il a fait subir à tes fidèles à Jérusalem. Il est ici, après avoir reçu de la part des grands prêtres le pouvoir d'enchaîner tous ceux qui invoquent ton nom » (9,13-14).

L'objection, ici, vient du côté de l'Eglise ! Mais le Seigneur lui dit :

« Va ! car cet homme est l'instrument que j'ai choisi pour faire parvenir mon nom auprès des nations, des rois et des fils d'Israël. » (9,15)

Ananie se rend donc auprès de Paul. Il y a une dimension pascale puisque c'est au bout de 3 jours que Paul recouvre la vue et qu'Ananie le baptise après lui avoir imposé les mains. Le texte précise même que Paul reçoit de la nourriture et que « les forces lui revinrent » (9,19).

Saint Augustin, en commentant ce récit, se demande si derrière cette nourriture ne se cache pas l'Eucharistie.

Cette petite évocation nous permet de poser 2 autres jalons du discernement et de l'accompagnement.

En effet, qu'est-il dit du cheminement de Paul ?

- Rien ne laissait attendre la rencontre du Seigneur : C'est le Christ ressuscité qui prend l'initiative.
- Paul est aveuglé par cette rencontre ; la mission n'est pas encore définie... Il doit apprendre à se laisser conduire !
- Paul est conduit dans l'Eglise (dimension sacramentelle ; don de l'Esprit-Saint par l'imposition des mains ; baptême ) ; c'est là que la mission se précise.
- Paul prendra ensuite un temps de retraite au désert mais il retournera ensuite chez lui, à Damas.

Qu'est-il dit du cheminement de l'Eglise ?

- Ananie reçoit aussi un appel du Seigneur. Ici, c'est lui qui exprime les objections !
- Il est aussi appelé à une conversion pour entrer dans le projet de Dieu sur Paul.
- Ananie va visiter Paul, lui impose les mains, le baptise... Mais ce n'est pas terminé !
- Si nous suivons la chronologie des Actes, il faut attendre quelques années pour que Barnabé vienne le chercher (Actes 11,25) pour l'aider dans sa mission à Antioche... En effet, la conversion de Paul date des années 36 ou 37 ; La mission à Antioche probablement de l'année 43... il y a donc 6 ou 7 ans de maturation entre la grande rencontre et le début effectif de la mission ! Nous touchons du doigt aussi quelques aspects de ce qui touche à l'accompagnement et dont nous parlerons demain : Paul est accompagné pour être intégré à l'Eglise ; il sera aussi accompagné pour commencer sa mission avec Barnabé, avant de voler de ses propres ailes.

Nous voyons qu'il n'y a qu'un seul appel du Seigneur, mais qu'il y a le cheminement de Paul, et celui de l'Eglise. Ceci est assez éclairant pour jeter les bases de ce que nous allons appeler « for interne » et « for externe. » Mais avant d'aborder ce point, il nous faut maintenant parler du discernement.

### **c) L'institution des diacres (Actes 6,1-6) et « la mise à l'épreuve » ( 1 Tim 3,10)**

Le chapitre 6 des Actes nous montre comment l'Eglise s'organise pour répondre à un besoin. Les veuves étaient négligées dans la « diakonia » quotidienne. Il est ici intéressant de regarder comment l'Eglise s'y prend pour appeler ces diacres, ce processus qui est proche de celui de l'interpellation.

En effet, au chapitre 6, c'est l'Eglise qui, par le ministère des douze :

- Convoque l'assemblée des disciples,
- Invite à rechercher des hommes pour assurer la diaconie,
- Donne des critères en amont de l'interpellation :
  - o Au sein de la communauté « parmi vous »
  - o Ayant une bonne réputation.
  - o Remplis de l'Esprit de sagesse (dimension spirituelle et humaine)
- On note l'implication de toute la communauté : la proposition plaît à l'assemblée.
- L'assemblée choisit (elexato) 7 hommes, en étant attentive à leurs qualités : le texte précise qu'Etienne est un homme « remplis de foi et d'Esprit-Saint » (6,8).
- L'assemblée les présente aux apôtres
- Après avoir prié, ils leurs imposent les mains.

On le voit, c'est tout un processus de discernement et d'appel qui est ici évoqué. L'attention portée sur les qualités de la personne est aussi soulignée dans la 1<sup>ère</sup> épître à Timothée (3,8-13). Je voudrais simplement relever 2 versets :

Le verset 8 qui montre que l'Eglise est attentive à la qualité des personnes qu'elle appelle :  
 « Les diacres, eux aussi, doivent être dignes de respect, n'avoir qu'une parole, ne pas s'adonner à la boisson, refuser les profits malhonnêtes. »



Et surtout le verset 10 :

« 10 On les mettra d'abord à l'épreuve ; ensuite, s'il n'y a rien à leur reprocher, ils serviront comme diacres. »

Le verbe grec *dokimazethwsan* : il s'agit d'un impératif présent à la forme passive de *dokimazw*, qui prend 2 sens dans le NT :

- Mettre à l'épreuve, examiner, éprouver (épreuve de métaux)
- Reconnaître comme véritable après examen, juger digne

Nous avons ici les fondements du discernement dont nous allons maintenant traiter dans la deuxième partie.

## 2) Le discernement spirituel

La seconde question qui m'était posée, après les repères bibliques, était de redonner les éléments fondamentaux du discernement spirituel à partir des grandes traditions spirituelles. Vaste chantier ! Mais quel ne fut pas mon bonheur, en lisant il y a quelques jours le document final du synode romain sur *Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel*, de découvrir que les membres du synode avaient consacré tout un chapitre à ce sujet, les n° 104 à 113, que je vous ai mis sur le document.

Je vous propose de mettre en relief les points centraux de ce chapitre. J'en retiens 7 et développerai certains aspects que vous ne retrouverez donc pas dans le document romain.

### a) Une double définition du discernement

Nous venons de voir le sens biblique du discernement. Dans le document synodal, le discernement a plusieurs sens reliés entre eux :

- un PROCESSUS qui conduit à prendre une DECISION importante.
- Une DYNAMIQUE SPIRITUELLE grâce à laquelle une personne, un groupe ou une communauté cherchent à reconnaître et à accueillir la volonté de Dieu.

Pour nous, j'y reviendrai, il s'agit d'un processus qui revêt 2 aspects indissolubles et complémentaires : l'un au for interne, l'autre au for externe.

Ce document final du synode est particulièrement intéressant dans la mesure où il nous propose, au delà de la diversité des spiritualités et méthodes, les éléments communs à tout discernement ecclésial. Quels sont-ils ?

- Reconnaître la présence de Dieu dans la vie et dans l'histoire de chaque personne. Ce qui suppose la relecture de vie.
- La possibilité de reconnaître l'action de Dieu dans sa vie.
- L'importance de la prière, de la vie sacramentelle, de l'ascèse.
- La confrontation permanente avec les exigences de la Parole de Dieu.
- La liberté par rapport à des certitudes acquises.
- La vérification constante dans la vie quotidienne.
- L'importance d'un accompagnement adéquat.

### b) L'Eglise, « milieu » du discernement

La mission de l'Eglise est de favoriser le milieu, on pourrait dire le « biotope » qui permet le discernement, la maturation et la prise de décision. C'est donc notre responsabilité dans l'accompagnement des diacres. Cela suppose un climat de confiance et de liberté, un environnement de recueillement et de prière, la nécessité d'offrir des temps spécifiques de relecture de sa propre histoire, de la découverte de ses dons et de ses vulnérabilités, à la lumière de la Parole de Dieu.

Cette dimension ecclésiale se joue également par la présence de témoins (souvenons-nous d'Elisabeth) qui peuvent partager leur expérience de foi et leurs engagements dans la vie de l'Eglise.

Un point particulier du document final, et qui nous intéresse tout particulièrement dans la perspective d'un discernement pour le diaconat permanent, est le lien qu'il fait avec le service des pauvres comme lieu privilégié pour l'approfondissement et la maturation d'un discernement. Le document y revient plusieurs fois. On peut regarder par exemple le n° 110, en partant du milieu du paragraphe :

« Un discernement sérieux se nourrit de toutes les occasions de rencontres avec le Seigneur et d'approfondissement de la familiarité avec lui, dans les diverses réalités par lesquelles il se rend présent : les sacrements, en particulier l'Eucharistie et la Réconciliation, l'écoute et la méditation de la Parole de Dieu, la *Lectio divina* en communauté, l'expérience fraternelle de la vie commune, la rencontre avec les pauvres avec lesquels Jésus s'identifie. »

Ou encore la fin du n° 113 :

« En particulier, diverses traditions spirituelles signalent la valeur de la vie fraternelle et du service des pauvres comme temps de mise à l'épreuve des décisions prises et comme lieu où la personne se révèle pleinement. »

Ce même document final souligne également la dimension communautaire de tout discernement qui ne peut jamais être réduit à la seule dimension individuelle. C'est vrai aussi pour le diaconat permanent avec les équipes d'accompagnement, le conseil de discernement, et la dimension fraternelle des week-ends de formation. J'y reviendrai demain.

### **c) La conscience, lieu du discernement.**

Ce passage du document final est très beau. C'est au n° 106, les 4 premières lignes du paragraphe :

Le discernement attire l'attention sur ce qui se passe dans le cœur de chaque homme et de chaque femme. Dans les textes bibliques, le terme " cœur " est employé pour indiquer le point central de l'intériorité de la personne, où l'écoute de la Parole que Dieu lui adresse constamment devient le critère d'évaluation de la vie et de ses choix (cf. *Ps* 139).

Le lieu du discernement est le *for interne*, la vie intérieure, et plus précisément la conscience, perçue comme un sanctuaire sacré. La constitution *Gaudium et spes* au n°16 enseigne que « la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre. » Il s'agit donc d'un espace sacré dans la mesure où il est celui de la rencontre avec Dieu. Nous avons donc la responsabilité d'aider ceux que nous accompagnons à découvrir cette vie intérieure, ou, pour prendre une image biblique, de les aider à accéder à leur « Saint des Saints ». Cela peut être acquis pour certains parce qu'ils sont des habitués de retraites ou de mouvements ignaciens comme CVX. Pour d'autre, c'est un chemin d'incitation qu'il faut pouvoir faire avec eux.

J'ai mis ici l'accent sur la conscience dans le processus de discernement au *for interne*, mais cela joue aussi pour le discernement au *for externe*. En effet, l'évêque aussi bien que les membres du Conseil de discernement, chacun est renvoyé à son jugement personnel en conscience, en s'exprimant sans tenir compte de l'avis des autres membres du Conseil. Dans les situations particulièrement délicates, il peut être bon de demander aux membres d'un Conseil de préparer leur discernement par écrit soit en amont de la réunion, soit en faisant une pause. Le fait que le discernement se conclut par un vote à bulletin secret exprime très bien que chacun des membres du Conseil, s'exprime, comme on dit, « en âme et conscience ». Il faudrait, dans la mesure du possible, que les membres d'un Conseil de discernement soient formés à celui-ci en ayant participé, avant d'intégrer un Conseil de discernement, à une bonne formation ignatienne à l'art de discerner.

### **d) For interne et for externe : une double instance ecclésiale**

Arrêtons-nous un moment sur la distinction entre *for interne* et *for externe*.

Vous connaissez l'expression de Jacques Maritain « distinguer pour unir ». Quand nous disons *for interne* et *for externe*, nous exprimons en réalité 3 choses : le *for interne* ; le *for externe* ; et la relation entre les deux ! Car l'enjeu n'est pas seulement de bien les distinguer dans le processus du discernement, mais aussi de regarder, de façon positive, comment l'un et l'autre sont articulés au service de la même finalité : se mettre à l'écoute de l'Esprit-Saint pour discerner et faire la volonté du Père.

Un petit rappel. Le mot *for* vient du latin, le *forum*, la place publique où siégeait le tribunal pour rendre justice, d'où la distinction en droit canonique entre *for interne* (ou *for intérieur*), correspondant au jugement de la conscience et qui relève du secret, et *for externe*, correspondant au jugement d'un acte par rapport à des critères objectifs externes. Retenons donc ici que le *for* est le lieu où s'exerce un jugement, un discernement, là où se prend une décision.

Pour nous, si le sujet principal du *for interne* est le candidat au diaconat, il y faut aussi considérer son épouse avec son cheminement propre, avec un accompagnement spécifique, ainsi que celui des enfants.

Au *for externe*, les sujets sont principalement, l'évêque, le Délégué diocésain au diaconat, le conseil de discernement, le « référent pastoral » ou « parrain », l'équipe des formateurs.

Les 2 fors sont des instances ecclésiales, ou plus exactement constituent une double instance ecclésiale. Je voudrais insister sur la dimension ecclésiale.

En effet, il n'y a pas d'un côté, une instance « privée », « personnelle », qui serait le *for interne*, et de l'autre, une instance ecclésiale, le *for externe*, du côté de l'autorité, ou, pour faire court, de la hiérarchie. Les deux sont ecclésiales puisque c'est l'Eglise qui se dote de cette double instance pour servir le discernement et la progression spirituelle de ses membres.

L'évêque et son délégué diocésain ont donc à prendre autant de soin des moyens pour l'accompagnement et le discernement au *for interne*, que des moyens de l'accompagnement et du discernement au *for externe*, et d'être attentifs à la façon dont l'un et l'autre sont en relation.

En effet, *for interne* et *for externe* sont comme les deux versants d'une même montagne, chacun des versants étant appelé à se rencontrer.

J'utiliserai une autre image... *for interne* et *for externe* forment chacun un pilier bien ancré dans le sol, sur de solides fondations, qui se prolongent par un arc-boutant pour se rejoindre à la clé-de-voute. Une même force s'exerce sur chacun des piliers, chacun des arcs-boutants et se rejoignent sur la clé de voute où les forcent opposées se rejoignent pour solidifier l'ensemble. C'est une belle image de la façon dont sont appelés à se rejoindre *for interne* et *for externe*.

Il semble assez évident que le *for externe* est une instance ecclésiale dans la mesure où il repose sur l'évêque, le délégué diocésain, le conseil de discernement.

Mais le *for interne* est aussi une instance ecclésiale.

Le récent synode sur les jeunes, la foi et le discernement vocationnel a cette belle expression : « L'accompagnateur est le médiateur de la présence maternelle de l'Eglise. » (n° 112). C'est donc bien une instance ecclésiale.

Elle est ecclésiale également parce que c'est l'Eglise qui demande que chaque aspirant au diaconat bénéficie d'un accompagnement. Et c'est bien au délégué diocésain à veiller à ce que chaque aspirant au diaconat soit effectivement accompagné. L'Eglise fait confiance au discernement au *for interne*.

Le for interne est aussi ecclésial dans la mesure où la personne accompagnée ne cherche pas à faire prévaloir son désir personnel mais à sans cesse ajuster son point de vue à celui de l'Eglise.

Cette distinction rappelle aussi que l'on ne s'appelle pas soi-même, qu'il ne suffit pas qu'il y ait du désir pour qu'il y ait un appel (« je sens que Dieu m'appelle à être diacre ), même si le désir est l'objet d'un discernement. Il faut aussi que l'Eglise appelle en posant un discernement adéquat. Cela marche aussi dans l'autre sens, si l'appel provient de l'Eglise (« veux-tu devenir diacre ? »), l'Eglise n'appelle pas sans tenir compte du désir et du consentement de quelqu'un.

Je me permets donc d'insister : distinguer for interne et for externe, ce n'est pas envisager une vision binaire de la vie d'une communauté, les 2 rails d'un chemin de fer qui ne se rencontrent jamais. C'est entrer dans une vision ternaire : les 2 paires de piliers et d'arcs-boutants, et la clé de voûte !

Il y a le cheminement, au for interne pour le diacre, pour son épouse, avec les moyens qui lui sont offerts par l'Eglise,

Au for externe, l'évêque, le délégué diocésain, le conseil de discernement, avec le processus de discernement qui lui est propre. Et, la clé de voûte, l'articulation entre les deux, un point délicat sur lequel je reviendrai demain après-midi en abordant l'importance du dialogue du délégué diocésain avec le candidat et son épouse.

### **e) Les conditions du discernement**

Il ne peut pas y avoir discernement sans intériorité, sans une « formation de la conscience » ; celle-ci commence par l'apprentissage de la vie intérieure, « descendre dans son cœur », « rentrer en soi-même ». Pour le dire autrement, il ne peut pas y avoir de discernement sans oraison et sans *lectio divina*.

Les n° 108 à 112 du document final exposent les « conditions du discernement ».

Il y a les conditions d'ordre spirituel : l'attention à l'intériorité qui comporte, avant tout, des temps de silence, de contemplation orante (l'oraison), d'écoute de la Parole (*lectio divina*), la pratique sacramentelle, l'enseignement de l'Eglise.

Mais il y a une autre condition : il faut, dit le texte, une « pratique habituelle du bien », vérifiée dans l'examen de conscience.

Ici, l'examen de conscience n'est pas perçu dans un sens uniquement négatif, du côté du péché. Regardons le paragraphe 108 :

« En outre, il faut une pratique habituelle du bien, vérifiée dans l'examen de conscience : un exercice où il ne s'agit pas seulement d'identifier ses péchés, mais aussi de reconnaître l'œuvre de Dieu dans sa propre expérience quotidienne, dans les événements de l'histoire et des cultures au sein desquelles nous vivons, dans le témoignage de tant d'hommes et de femmes qui nous ont précédés ou qui nous accompagnent par leur sagesse. Tout cela aide à grandir dans la vertu de prudence, en articulant l'orientation globale de l'existence avec les choix concrets, avec une lucidité sereine de ses dons et de ses limites. Le jeune Salomon a demandé ce don plus que toute autre chose (cf. 1 R 3, 9). »

## **f) Les dispositions du cœur**

Outre les moyens concrets du discernement (vie de prière quotidienne, retraites, accompagnement etc), le document souligne aussi les « dispositions de cœur » nécessaires au discernement. Je vous propose de lire le n° 111 ; je compléterai ce point ensuite par quelques dispositions complémentaires qui me semblent importantes :

« S'ouvrir à l'écoute de la voix de l'Esprit requiert des dispositions intérieures précises : la première est l'attention du cœur, favorisée par le silence et la capacité à faire le vide qui exigent une ascèse. Tout aussi fondamentaux sont la lucidité, l'acceptation de soi et le repentir, unis à la volonté de mettre de l'ordre dans sa vie, en abandonnant ce qui pourrait se révéler être un obstacle, afin de réacquérir la liberté intérieure nécessaire pour faire des choix uniquement guidés par l'Esprit Saint. Un bon discernement requiert aussi de prêter attention aux mouvements de son cœur, en devenant toujours plus capable de les reconnaître et de leur donner un nom. Enfin, le discernement exige le courage de s'engager dans la lutte spirituelle, car des tentations et des obstacles, placés par le Malin sur notre chemin, ne manqueront pas de surgir. »

Ce n° 111, cette « attention aux mouvements de son cœur, en devenant toujours plus capable de les reconnaître et de leur donner un nom », rappelle les fondamentaux du discernement ignatien. On lit, au numéro 32 des *Exercices spirituels* de Saint Ignace :

« Je présuppose qu'il y a en moi trois sortes de pensées : l'une qui m'est propre, qui naît de ma seule liberté et de mon seul vouloir ; et deux autres qui viennent du dehors, l'une qui vient du bon esprit et l'autre du mauvais » .

Le thème de l'ascèse fait toujours un peu peur. Mais Saint Ignace nous rappelle que le discernement, ce n'est pas choisir entre le bien et le mal : on combat le mal ! Il n'y a donc pas de discernement sans un minimum de droiture de vie, sans conversion pour remettre de l'ordre dans sa vie.

Je voudrais ici ajouter un point qui n'est pas évoqué dans le document romain.

Discerner, nous venons de le dire, n'est pas choisir entre le bien ou le mal, mais porte sur ce qui est bon : parmi les voies possibles, quelle est celle qui me permettra de répondre au mieux à ma vocation personnelle, ce Nom que Dieu m'a donné ?

Il n'y pas de discernement possible sans décentrement, sans liberté par rapport au projet de l'Eglise ou son propre projet. Pour le dire plus simplement, la disposition du cœur (qui ne se fait pas sans combat spirituel) doit être celle-ci : si je suis appelé à devenir diacre, c'est bien ; si je ne suis pas appelé à devenir diacre, c'est bien ; je ne cherche pas à faire ma volonté, mais celle du Père. Il faut donc tendre une forme « d'indifférence », au sens ignatien, autant que faire se peut, c'est à dire de non préférence par avance quant aux deux alternatives... pour devenir progressivement libre, pour pouvoir choisir indifféremment l'une ou l'autre solution, en fonction de ce qui adviendra.

## **g) La décision et la confirmation**

Le but du discernement est de prendre une décision. Le signe qu'il s'agit d'une bonne décision est qu'elle nous laisse dans la paix. Mais il ne faut pas que cette décision soit seulement intérieure, mais il faut l'enraciner dans la vie, la mettre en œuvre par des actes concrets objectifs. Comme le dit Jésus : « Il ne suffit pas de me dire : Seigneur, Seigneur ! pour entrer dans le Royaume des cieux ; il faut faire la volonté de mon Père qui est aux cieux » (Mt 7, 21).

Pour vivre ce processus de discernement, il faut être accompagné. Mais nous verrons par ailleurs que lorsque le discernement est fait et que la décision est prise, l'accompagnement ne s'arrête pas. C'est ce dont il sera question demain. Après avoir regardé ce soir « l'art de discerner », nous aborderons demain « la mission d'accompagner. »

## II. LA MISSION D'ACCOMPAGNER

### 1) Les enjeux de l'accompagnement

#### a) Distinctions et définition

Pour introduire cette nouvelle étape de notre réflexion, il faut préciser que l'accompagnement est plus large que le discernement. Pour pouvoir bien repérer les enjeux de l'accompagnement, je vous propose de distinguer :

- la période de formation initiale pendant lequel le discernement en vue d'une décision est prégnant,
- de l'accompagnement pendant la formation continue où l'enjeu n'est plus le discernement en vue d'une décision, mais le soutien dans la fidélité, le renouvellement du oui.

Je sais que les choses sont encore plus complexes car, dans la majeure partie des diocèses de France, la formation initiale continue pendant 2 années après l'ordination.

Il nous faut également opérer une autre distinction car souvent dans l'Eglise, mais c'est moins vrai chez les diacres permanents, on réduit l'accompagnement à l'accompagnement spirituel. Or l'accompagnement ecclésiale est beaucoup plus large que l'accompagnement spirituel. Aussi, je distinguerai l'accompagnement au for interne (l'accompagnement spirituel) et l'accompagnement au for externe.

Nous avons vu que le thème du discernement, abordé hier, était au cœur du document final du synode romain sur *Les jeunes, la foi et le discernement vocationnel*. Il en va de même au sujet de l'accompagnement. Faute avouée à moitié pardonnée ; j'ai emprunté les titres de mes 2 interventions chapitre 3 et chapitre 4 de la 2<sup>ème</sup> partie du document final de ce synode : L'art de discerner, et la mission d'accompagner.

#### b) Le récit des pèlerins d'Emmaüs paradigme de l'accompagnement ecclésial

Le sujet de l'accompagnement est un thème cher au Pape François ! Pour lui, le récit des pèlerins d'Emmaüs est le paradigme du processus d'accompagnement. Le plan que suit le texte final du synode suit d'ailleurs le déroulement de ce récit. Chaque étape du récit balise le processus de tout accompagnement. Je retiens 10 points :

- Jésus s'approche et fait route avec eux : L'art de se faire proche, de faire route avec (et même de les accompagner dans le « mauvais sens » puisqu'ils quittent Jérusalem, ils fuient l'Eglise.
- Jésus reste très silencieux : l'art de se taire et d'écouter
- L'art de poser des questions, sans être intrusif, pour les libérer les cœurs
- L'art d'expliquer en s'appuyant sur la Parole de Dieu
- Une dimension fraternelle et conviviale (reste avec nous).
- Rompre le pain : L'origine du mot « accompagner » n'est d'ailleurs pas très loin du récit d'Emmaüs puisque le verbe renvoie à *cum pane*, « avec pain », c'est-à-dire, *celui qui mange le pain avec...*
- L'art de disparaître, de s'effacer...
- La relecture : « notre cœur n'était pas tout brulant »
- Un élan pour la mission : les disciples s'en retournent à Jérusalem pour annoncer la résurrection du Christ.
- Les disciples commencent par recevoir la foi de l'Eglise en recevant l'annonce de la Résurrection par les douze.



L'accompagnement est un « service ecclésial » que nous offrons au candidat au diaconat pour les aider à poser un choix solide et ce service continue après l'ordination pour aider le diacre à continuer d'enraciner sa vie dans le Christ et de se consacrer à la mission de l'Eglise.

### c) Un accompagnement « intégral »

On risque parfois de réduire l'accompagnement uniquement à la dimension spirituelle. C'est une vision étriquée des choses. Pour reprendre une expression du document final du synode, il faut viser un accompagnement « intégral ». Je le cite au numéro 99 :

« Le Synode reconnaît la nécessité de promouvoir un accompagnement intégral, où les aspects spirituels soient bien intégrés aux différents aspects humains et sociaux. »

Qu'entend-on par formation intégrale ? Ce thème ici appliqué à tous les baptisés et un thème familier pour les formateurs au diaconat permanent et dans les séminaires car il a été développé par Jean-Paul II dans *Pastores dabo vobis*.

Je me réfère ici à ce qui est dit dans la nouvelle *ratio fundamentalis* pour la formation des prêtres, mais c'est applicable à toute formation chrétienne ! Par l'adjectif « intégral », il faut entendre trois aspects :

- Intégral dans le sens où **toutes les dimensions de la personne** sont prises en compte. La ratio pour la formation au diaconat énumère 5 aspects au n° 6 :
  - o dimension humaine
  - o vie familiale
  - o vie professionnelle et engagements dans la cité
  - o vie chrétienne
  - o vie ecclésiale
- L'enjeu est aussi que **les différents aspects soient bien intégrés aux autres** pour ne pas avoir une vision fragmentée de la personne. L'enjeu est l'unification de la personne. Il ne faut pas que l'un de ses 4 aspects soit mis en œuvre au détriment des autres, il faut veiller à ce que les 4 dimensions soient équilibrées. Je cite la *ratio* pour la formation des prêtres : « Le concept de formation intégrale revêt la plus grande importance car c'est la personne dans sa totalité, avec tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a, qui est au service du Seigneur et de la communauté chrétienne. Celui qui est appelé est un « sujet intégral », c'est-à-dire une personne destinée à posséder une unité intérieure solide, sans divisions ni dichotomies. » (Le don de la vocation presbytérale, n° 92)
- Mais l'adjectif intégral vise également un troisième sens :

Intégral au sens où c'est **toute la vie de la personne (ici considérée dans la durée)** qui est prise en compte. De plus en plus, les textes du magistère qui portent sur la formation posent un regard sur la personne dans l'unité de son histoire. Que ce soit pour la vie consacrée, pour les diacres et pour les prêtres, c'est l'histoire de la personne dans son unité qui est à considérer. Ce n'est plus temps « Monsieur untel » qui est appelé à devenir diacre (ou prêtre) que Monsieur untel, qui est déjà un disciple-missionnaire en chemin qui est appelé au diaconat.

Allons plus loin : quand on dit Monsieur untel appelé au diaconat, dans la nouvelle perspective, quand on dit appelé au diaconat, on ne regarde pas seulement le cheminement du candidat appelé à recevoir l'ordination diaconale, que l'exercice du ministère du diaconat, qui dure toute la vie. Je cite ici la ratio pour la formation des prêtres qui, je le rappelle sont d'abord ordonnés diacres, on peut donc très bien l'appliquer pour la formation des diacres permanents : La formation est dès lors envisagée dans la continuité d'un unique cheminement d'un disciple du Christ, qui commence avec le baptême, se perfectionne avec les autres sacrements de

l'initiation chrétienne, est accueilli comme point central de sa vie au moment de l'ordination diaconale et se poursuit tout au long de l'existence.

Cette nouvelle façon d'envisager la formation redit toute l'importance de la formation *permanente* devrait constituer une exigence non négociable dans la vie et dans l'exercice du ministère du diacre, car, bien plus qu'une « mise à jour » intellectuelle, c'est l'attitude intérieure du diacre qui doit constamment se renouveler, dans une disponibilité permanente à la volonté de Dieu. Cela implique une conversion continuelle du cœur, la capacité de relire son ministère, la capacité d'accueillir de nouveaux appels de l'Église, de se renouveler dans l'esprit de service, ou au contraire, de se détacher de telle ou telle mission. Il serait donc réducteur et faux de considérer la formation permanente comme une simple « mise à jour » culturelle ou pastorale de la formation initiale au diaconat. La vie du diacre (et de son épouse) a besoin d'être accompagnée aussi après l'ordination, même si les enjeux sont sensiblement différents. Les rencontres de formation permanente sont aussi l'expression de la vie fraternelle de la communauté diocésaine des diacres.

La formation intégrale est donc la formation de toute la vie, qui dure toute la vie.

Je crois qu'il faut bien mettre en avant cette dimension intégrale et le fait que les différents aspects doivent s'unifier en nous pour aider les candidats au diaconat à comprendre pourquoi ils sont entourés d'autant d'accompagnateurs. Regardons les acteurs et les moyens au service de cet accompagnement, d'une part au for interne, d'autre part au for externe.

## 2) L'accompagnement au for interne

### a) Le candidat au diaconat, protagoniste de sa formation et son épouse

Je cite ici la Ratio française pour la formation des diacres, au n°51 : celui qui s'engage dans le diaconat « doit se dire protagoniste nécessaire et irremplaçable de sa formation : toute formation est finalement une autoformation ».

C'est important de le souligner car l'accompagnement n'est pas là pour compenser le manque d'initiative du candidat. Il est bien le sujet de son discernement, de sa formation, de sa décision, de ses engagements pastoraux. L'accompagnement ne peut faire son œuvre que si le sujet s'engage lui-même dans la démarche, qu'il en soit l'unique moteur.

### b) L'accompagnement spirituel

Pour aider au discernement personnel avant l'ordination, mais aussi pour soutenir sa vie de foi et relire son ministère après, l'Eglise demande aux candidats au diaconat et recommande tout ministère de l'Eglise (diacres, prêtres, évêques) d'être accompagnés spirituellement.

Même si la RN, au n° 42, souligne que « l'accompagnateur spirituel est un prêtre choisi par chaque candidat en accord avec le délégué diocésain », je voudrais signaler que le charisme de l'accompagnement n'est pas spécifiquement presbytéral. Le récent synode des jeunes l'a redit clairement : « Le charisme de l'accompagnement spirituel, même dans la tradition, n'est pas nécessairement lié au ministère ordonné. » (JFDV 94).

Je ne sais pas si, de ce fait, l'accompagnateur spirituel d'un futur diacre ou d'un diacre doit être obligatoirement un prêtre, mais en tout cas, certainement pas pour l'épouse !

Par ailleurs, je pense qu'il serait très intéressant que des diacres et des épouses de diacres soient formés à ce service ecclésial car cela me semble être un besoin important pour l'Eglise aujourd'hui, et une attente forte du Peuple de Dieu.

L'accompagnement spirituel fait partie du for interne. Il faut tout de suite préciser que le for interne n'est pas celui de l'accompagnateur spirituel dans le sens que ce n'est pas l'accompagnateur qui prononce le jugement, qui prend la décision ultime (l'accompagnateur n'est pas le contrefort de l'arc-boutant). C'est la personne accompagnée elle-même qui doit librement se décider.

L'accompagnateur spirituel doit donc être très prudent dans sa prise de paroles. Il pourra encourager, inviter à la prudence, suggérer tel ou tel point d'approfondissement, tel ou tel conseil spirituel. Dans tous les cas, il doit renvoyer le sujet à sa conscience qui est le lieu de la décision.

Comme le dit le pape François, « l'accompagnement spirituel doit conduire toujours plus vers Dieu, en qui nous pouvons atteindre la vraie liberté. » (*Evangelii Gaudium* 170).

Cette liberté intérieure est à favoriser dans deux directions :

- une prise de distance sereine par rapport à l'interpellation (ne pas sentir l'appel de l'Eglise comme une pression qui étouffe),
- mais ce peut-être aussi l'inverse : aider à faire grandir une liberté intérieure pour pouvoir se donner.

Pour que la conscience puisse être formée et éclairée, il est essentiel que la personne accompagnée soit loyale et transparente vis-à-vis de son accompagnateur. Pour faire œuvre d'un véritable discernement, la personne accompagnée ne peut se cacher à elle-même, ni à son accompagnateur spirituel les réalités fondamentales qui l'habitent. Etre loyal avec son accompagnateur spirituel c'est être loyal avec l'Eglise. Pour que la personne accompagnée puisse s'ouvrir de tous les sujets avec son

accompagnateur, il faut à la fois une relation de grande confiance en eux et que lui soit explicitement garantie une absolue de confidentialité.

Enfin, je ne fais ici que souligner qu'il est absolument nécessaire que les accompagnateurs spirituels soient dûment formés, et le supérieur de séminaire que je suis ajoute qu'il ne faut jamais confier cette mission à des jeunes prêtres inexpérimentés. On trouvera des repères intéressants pour la formation à l'accompagnement spirituel dans *Evangelii Gaudium*, au chapitre « l'accompagnement personnel des processus de croissance », les numéros 169-176.

Dans la perspective du diaconat permanent, je pense qu'il est important non seulement de s'assurer que chaque candidat et son épouse bénéficient d'un accompagnement spirituel, mais que les accompagnateurs soient dûment formés, non seulement à l'accompagnement spirituel, mais aussi au diaconat permanent et aux enjeux spécifiques de ce discernement. Rien n'empêche une équipe diocésaine de rassembler au mois une fois par an, ou tous les deux ans, les accompagnateurs spirituels des futurs diacres. Cela me semble même une nécessité.

Rappelons que l'accompagnateur spirituel ne peut absolument jamais s'exprimer sur le candidat qu'il accompagne. Le n° 42 de la RN précise : « si des objections graves se présentaient au for interne, l'accompagnateur spirituel doit faire une obligation de conscience à l'aspirant ou au candidat de renoncer lui-même à son projet d'ordination diaconale ou de s'en ouvrir en toute clarté à l'évêque ou à son délégué. Si le candidat maintenait son projet, l'accompagnateur cesserait alors son accompagnement. »

Un dernier mot au sujet de l'accompagnement spirituel. L'accompagnement spirituel est vraiment un service ecclésial essentiel tout aussi important que l'accompagnement au for externe. Il est vraiment capital au moment de la formation initiale pour que les autres lieux d'accompagnement ne soient pas confondus avec ce lieu privilégié de dialogue au for interne.

### **c) Rendre compte de son discernement**

A travers l'image architecturale de nos cathédrales, nous avons vu l'importance de bien articuler l'un à l'autre le for interne et le for externe : l'un s'appuie sur l'autre, et vice-versa.

L'accompagnement spirituel doit aider le candidat au diaconat à entrer dans un processus de discernement graduel dont il doit régulièrement rendre compte, le for interne doit s'appuyer sur le for externe.

Le meilleur moyen est que chaque année, le candidat au diaconat de son côté, son épouse de l'autre, écrivent une lettre pour rendre compte de leur cheminement.

Dans tous les cas, une lettre de demande est obligatoire pour les étapes du rite d'amission, des ministères institués et la demande d'ordination. Cette lettre est à adresser à l'évêque et doit être remise au délégué diocésain.

Si, au cours d'une année, il n'y a pas d'étape importante, une lettre est tout aussi importante pour faire le bilan.

Une fiche d'aide à la relecture, propre à chaque étape, me semble la bienvenue pour aider les candidats à rendre compte de leur discernement, en particulier quand ceux-ci ont du mal avec l'exercice de la relecture, ou de la difficulté à s'exprimer. Il arrive que des lettres soient parfois très courtes ! Une fiche un peu détaillée pourrait les aider à souligner les points sur lesquels ils ont avancé, à poser les questions, à exprimer les objections, leurs souhaits, etc.

### 3) L'accompagnement au for externe

Ce dernier point est extrêmement large. On ne peut pas tout dire. Il s'agit d'une part d'évoquer tous les acteurs de cet accompagnement, et ils sont nombreux, ainsi que les moyens en vue de la formation « intégrale », dont nous avons parlé.

#### a) La complémentarité des divers modes d'accompagnement

Après avoir parlé de l'accompagnement spirituel qui est vécu de façon personnelle, abordons l'accompagnement communautaire. Il est capital car le discernement ne peut jamais être réduit à la seule dimension individuelle (ni du côté du candidat, ni du côté de l'évêque). Il existe donc une complémentarité entre l'accompagnement personnel (au for interne), l'accompagnement en groupe (équipes d'accompagnement ; vie de groupe pendant les week-ends de formation ou les retraites, fraternités) et l'accompagnement institutionnel (responsables diocésains au sens large, journées de formation). Il faut pouvoir conjuguer ces différents niveaux le mieux possible. Il y a une tension féconde entre ces différents niveaux d'accompagnement.

La dimension de groupe revêt une saveur profondément évangélique. Elle s'enracine dans la manière même de faire de Jésus qui a voulu former ses apôtres pendant 3 ans au sein d'un groupe. La vie de groupe permet aux candidats de revivre quelque chose de l'expérience éducative de Jésus avec ses apôtres, avant leur envoi en mission. Le fait d'être formé et accompagné en groupe rappelle aussi qu'en étant ordonné, le diacre rejoint une communauté ecclésiale spécifique. C'est ce que rappelle le n° 13 de la RN :

« La formation fondamentale au diaconat permanent ne consiste pas seulement en acquisition de savoirs ou de techniques d'animation. Elle comporte une dimension de vie fraternelle et doit permettre un partage des expériences spirituelles. C'est pourquoi le groupe de formation constitue une communauté ecclésiale spécifique dont le rôle est primordial. »

Ces différentes modalités d'accompagnement sont au service de la formation « intégrale » de la personne tant dans sa dimension humaine (personnelle, familiale, professionnelle), spirituelle (vie de prière ; discernement ; lien avec la Parole de Dieu), intellectuelle (formation théologique) et ecclésiale (lien avec l'Eglise locale, avec l'évêque). Tout l'enjeu est de mesurer qui fait quoi sans que les choses soient vraiment hermétiques !

Il faut le reconnaître, il n'est pas toujours évident pour ceux qui commencent leur formation de s'y repérer et, d'ailleurs, il n'est pas toujours clair de savoir exactement qui fait quoi... Cela demande du temps et de la pédagogie pour qu'un candidat puisse appréhender cette complexité . Je la résume :

- Apprendre à distinguer for interne ; for externe et leur relation
- Appréhender la formation intégrale et ses différentes dimensions, travailler à leur intégration réciproque en vue de l'unification de la personne : dimension humaine, familiale, vie professionnelle, engagements dans la cité, vie spirituelle, formation, vie ecclésiale, diaconie, dimension missionnaire.
- Et enfin, les diverses modalités d'accompagnement :
  - o Accompagnement personnel : accompagnement spirituel au for interne ; parrain, référent pastoral, tuteur au for externe
  - o Accompagnement en groupe : équipe d'accompagnement ; vie de groupe pendant les week-ends de formation, les retraites, les fraternités, les réunions diocésaines
  - o Accompagnement institutionnel : délégué diocésain ; conseil de discernement ; responsable de la formation et équipes des formateurs

L'enjeu est que les candidats perçoivent bien que cet accompagnement est un service ecclésial, pour les aider dans leur croissance chrétienne et leur discernement, et non pour exercer sur eux une sorte de contrôle permanent.

## **b) Le délégué diocésain et le Conseil de discernement**

On comprend dès lors le rôle essentiel du délégué diocésain. Il est en quelque sorte la clé de voûte entre les différents niveaux d'accompagnement. C'est vers lui (et le Conseil de discernement) que convergent les divers comptes rendus ou courriers qui permettent d'objectiver le discernement :

- les lettres et les dialogues avec le candidat et son épouse
- la relation que chaque membre du Conseil a avec le candidat
- le compte-rendu des équipes d'accompagnement
- les retours du responsable de la formation et des équipes de formateurs
- le retour du référent pastoral, également appelé « parrain »,
- le retour des consultations.

Ce qui permet à l'ensemble de fonctionner harmonieusement est la relation de confiance entre tous ces acteurs. Je me permets de citer ici la *ratio* pour la formation des prêtres, mais ce qui y est dit est tout aussi valable pour la formation des diacres permanents :

« La confiance réciproque constitue un élément indispensable au processus de l'accompagnement. Au plan éducatif, on cherchera à préciser les modalités concrètes qui nourrissent et soutiennent une telle confiance. Il faut d'abord mettre en place tout ce qui peut créer un climat serein de remise de soi et de confiance mutuelle : proximité fraternelle, empathie, compréhension, capacité d'écoute et de partage, et surtout cohérence du témoignage de vie. » (Le don de la vocation presbytérale, n° 47)

## **c) Les rencontres du délégué diocésain avec le candidat et son épouse.**

Cette relation de confiance, soignée tout au long de la formation est essentielle pour que la rencontre entre le for interne et le for externe fonctionne paisiblement.

Si le candidat est invité chaque année à faire un point approfondi des divers aspects de la formation en vue de passer dans une année suivante de formation, ou de célébrer une étape, il est aussi important que ce dernier donne un retour sur les points positifs. Il ne s'agit pas seulement de dire « il n'y a pas de problèmes, tout va bien », mais d'exprimer ce qui, au for externe, est perçu des candidats : les points forts, les progressions, les encouragements, les points d'attention que le candidat doit approfondir, en soulignant dans quelle mesure cette question est déterminante pour le discernement. Il s'agit aussi de chercher ensemble les moyens de pouvoir approfondir ou progresser sur tel point.

Pour moi, ce dialogue régulier entre le candidat et le délégué diocésain est la clé de voute du discernement, là où en toute liberté, for interne et for externe s'appuient l'un sur l'autre avec confiance, s'éclairent mutuellement en vue d'un discernement solide.

Je rappelle ici que le droit canon demande qu'on appelle quelqu'un sur la base d'arguments positifs (canon 1052 § 1 du CIC/83) :

Can. 1052 - § 1. Pour que l'Évêque, conférant l'ordination en vertu de son droit propre, puisse y procéder, il doit s'assurer lui-même que les documents dont il s'agit au can. 1050 ont été

produits, que l'enquête a eu lieu conformément au droit, que l'idonéité du candidat est prouvée **par des arguments positifs.**

Le canon 1052 parle de l'idonéité du candidat. Il s'agit de s'assurer qu'il n'y a ni irrégularités ni empêchements au sens canonique. Il est essentiel que ce travail soit fait en amont de l'interpellation. Je ne développe pas ici cet aspect canonique. Vous les retrouverez facilement dans la *RF* aux n° 29 à 40 et dans la *RN* aux n° 5 à 7. (ces derniers numéros sont sur le document) Ce qui suppose une enquête discrète et un premier discernement avant même l'interpellation.

#### **d) Une attention spécifique aux seuils de la vocation au diaconat permanent**

L'accompagnement suppose une attention spécifique à chaque seuil d'une vocation au diaconat permanent. Je souligne tout de suite, comme je l'ai fait tout à l'heure, que lorsque je dis « vocation au diaconat permanent », c'est la vocation du diaconat dans son « intégralité » depuis son éclosion (l'interpellation), jusqu'à la mort du diacre qui est envisagée.

Nous n'avons pas le temps de développer. Ce serait un travail intéressant à faire en équipe diocésaine de travailler sur chacun de ces seuils et d'explicitier pour chacun d'eux les objectifs, les enjeux, les moyens, les critères objectifs d'évaluation, avec cette double question :

- pour le candidat : à quoi dois-tu être attentif à cette étape de ta formation ?
- pour le Conseil de discernement : à quoi devons-nous être attentifs à cette étape de la formation.

Envisager l'accompagnement des futurs diacres par seuils permet d'envisager une gradualité dans leur formation et de mieux fixer à quel moment tel ou tel aspect qui ne serait pas acquis devrait conduire à un arrêt du cheminement.

Pour ma part, j'ai repéré 6 seuils principaux (mais il en y aurait bien d'autres). Nous allons les évoquer brièvement.

#### ***La démarche préalable et l'interpellation***

Je crois que l'interpellation est une étape essentielle qui nécessite un discernement collégiale en amont, avant même l'interpellation. Vous le savez, il est beaucoup plus difficile d'arrêter un candidat en formation en cours de route, surtout du fait qu'il a été interpellé. Il vous est sans doute arrivé d'entendre dire : « vous êtes venu me chercher ; avec mon épouse, on s'est mis en route... et maintenant, vous dites stop... » C'est une épreuve pour le candidat et sa famille, c'est aussi difficile pour les délégués diocésains. Il y a aussi un accompagnement ecclésial à offrir dans cette situation douloureuse.

Un prêtre ou tout autre personne qui verrait telle ou telle personne pour le diaconat devrait, avant d'en parler à l'intéressé, s'adresser d'abord au responsable diocésain ou une autre personne déléguée pour qu'ait lieu un pré-discernement collégial, ne serait-ce que pour voir s'il n'y a ni empêchements ni irrégularités.

Certains évêques posent parfois des critères de discernement précis préalable à l'interpellation comme celui de repérer un charisme effectif auprès des pauvres, des malades, de différentes formes de précarité. Cela peut-être une piste intéressante de faire ce travail de temps en temps avec l'évêque et ses collaborateurs.

Dès que l'interpellation a eu lieu, il faut pouvoir proposer un accompagnement au for interne, même si ici il ne s'agit pas encore d'un accompagnateur spirituel au long cours. Dans la mesure où, pour

sauvegarder la liberté des candidats comme celle de l'Eglise, la démarche d'interpellation se fait avec une garantie de confidentialité, il faut pouvoir donner au couple interpellé, de pouvoir parler, « d'accuser le coup » comme disent certains diacres, et les aider à opérer un premier discernement.

### ***L'année de recherche***

Il s'agit d'une sorte de « période propédeutique » (c'est le terme qu'emploie la *ratio fundamentalis*), une année parfois appelée malencontreusement « année zéro » ; d'autres disent une étape de « discernement » mais cela risque de laisser sous-entendre que le discernement ne se limiterait qu'à cette étape, or il dure plusieurs années. Au Canada, on parle d'« année probatoire ».

La *RF*, au n°41, propose 4 pistes pour cette étape :

« C'est une période au cours de laquelle les aspirants (en associant l'épouse) seront introduits à une plus profonde connaissance de la théologie, de la spiritualité et du ministère diaconal et seront invités à un discernement plus attentif de leur vocation. »

La *RF* précise que le responsable de cette année doit vérifier que chaque aspirant soit accompagné par un directeur spirituel approuvé (on ne dit pas ici qu'il doit être prêtre), qu'il doit bien connaître la famille et s'assurer de la disponibilité à accepter et accompagner la vocation de leur époux et de leur père. L'enjeu de l'accompagnement spirituel est ici, d'une part une relecture de sa propre vie, et d'autre part, un discernement à partir de l'interpellation au diaconat permanent.

### ***La demande d'entrée en formation initiale***

C'est une première étape décisive qui doit être mûrement réfléchie.

Il est essentiel ici que le jeu du for interne et du for externe fonctionnent bien et que le cheminement du candidat soit objectivé par écrit (nécessité d'une retraite).

L'enjeu de cette première lettre officielle est que ses lecteurs (l'évêque, le délégué diocésain et les membres du Conseil de discernement) puissent bien connaître le candidat et sa famille. Une telle lettre est aussi précieuse lorsque des nouveaux membres rejoignent le Conseil de discernement.

- Prendre le temps de se présenter (famille, vie professionnelle, engagements en Eglise, histoire ; interpellation).
- Comment je perçois ma vie chrétienne et mon lien à l'Eglise jusqu'ici ?
- Qu'est-ce que m'a apporté l'année probatoire ? Qu'est-ce que j'ai compris du diaconat permanent ?
- Qu'est-ce qui semble confirmer cet appel au plan humain, au plan spirituel, au plan ecclésial ?
- Mon lien avec Dieu, mon lien avec l'Eglise, ma vie de prière ont-ils été modifiés ?
- En quoi je vis déjà la « spiritualité du service » ?
- Les implications du fait d'entrer en formation au plan familial, professionnel, associatif
- Les objections (qui ne sont pas forcément un refus) ; les questions ; des points d'attention
- Dans quelles dispositions j'entre en formation ? qu'est-ce que j'en attends ?
- On perçoit aussi l'enjeu de la rencontre annuelle ou bi annuelle : avec les encouragements, les questions perçues, tout cela dans une grande vérité et une relation de confiance.

### ***Pendant les années de formation initiale, un discernement annuel***

Chaque année, le candidat (et son épouse) rédige une lettre en prenant le temps de s'exprimer sur les différentes dimensions de la formation ; il rend compte de la façon dont il vit déjà la diaconie dans sa vie ordinaire. Quand une étape spécifique est célébrée, le candidat doit en faire la demande explicite, en précisant qu'il le fait en toute liberté. Il est invité à développer le sens que revêt pour lui l'étape en question (rite d'admission, le lectorat et l'acolytat, l'ordination).



## ***Les 2 années de formation initiale après l'ordination***

L'enjeu n'est plus à proprement parlé le discernement, même si c'est toute la vie qu'il faut faire œuvre de discernement ! Pourtant l'accompagnement est tout aussi important. Alors que s'achève la formation, on peut mettre en relief plusieurs aspects :

- Une relecture mystagogique de l'ordination : d'où cela sort-il ? J'en profite ici pour intégrer une petite expérience de la Province de Lille ! Pendant la 5<sup>ème</sup> année, alors que se poursuit la formation initiale, les nouveaux diacres, et leur épouse (dont certaines étaient formées à la catéchèse mystagogique), ont demandé à pouvoir vivre une recollection pour relire la célébration dans cette perspective. Juste une petite définition : « Une catéchèse mystagogique prend appui sur ce qui s'est vécu dans les sacrements et sur ce qu'ils inscrivent dans la vie chrétienne. »<sup>1</sup>
- Une formation pratique à la liturgie (à la célébration des sacrements) et à l'homélie. C'est un parent pauvre dans certains parcours, or la demande est importante. Les premières expériences de célébrations peuvent être relues. Il y a donc une dimension pratique à intégrer dans la formation.
- C'est aussi une année d'intégration à la fraternité diaconale diocésaine (réunions diocésaines ; retraite des diacres), la découverte du ministère diaconal dans toutes ces facettes ;
- Une attention particulière à l'épouse reste importante : son mari est mis sous le feu des projecteurs... que devient-elle ? que deviennent les enfants ?

## ***La formation permanente***

Les enjeux ont déjà été signalés précédemment, je n'y reviens pas. Cette période comporte en elle-même de multiples seuils dont il faut tenir compte. J'en signale un particulièrement important, celui de la fin de l'activité professionnelle qui correspond souvent à une reconfiguration de l'exercice du ministère diaconal.

### **e) Les équipes d'accompagnement**

Avant de conclure, je voudrais dire un mot sur les équipes d'accompagnement. La *RN* précise ceci : ces équipes favorisent « un accompagnement dans la prière et l'amitié, mais aussi pour contribuer au discernement de la vocation et à la détermination de la mission à confier. »

L'expérience montre que ces équipes sont précieuses pour les candidats au diaconat. La *RN* invite à une certaine prudence : « Il faut veiller à ce qu'il évite les deux écueils symétriques : devenir un groupe de supporters inconditionnels ou se transformer en instance critique systématique (n° 50).

On me demande parfois si ces équipes sont au for interne ou au for externe ? On pourrait penser qu'elles sont au for interne dans la mesure où le candidat au diaconat et son épouse s'y livrent à cœur ouvert et partagent parfois des choses très profondes dans ces équipes, et que d'autre part, les membres de l'équipe sont tenus à une certaine discrétion et confidentialité pour sauvegarder la liberté du candidat.

Mais ces équipes sont au for externe, ce, pour 2 raisons principales : un compte-rendu de la réunion est fait (surtout pas par le candidat lui-même !) et est envoyé au responsable diocésain et au Conseil de discernement. D'autre part, cette équipe est consultée sur les aptitudes du candidat au ministère du diacre. Il faut donc être bien clair et ne pas attendre, l'équipe d'accompagnement est un service

---

<sup>1</sup> Enjeux catéchétique « Des nouvelles pratiques mystagogiques », page 23.

ecclésial au for externe, qui accompagne et interpelle avec bienveillance un candidat et son épouse pour les aider à mûrir leur discernement.

# Conclusion

## Confiance et créativité !

C'est avec ces 2 mots que je voudrais conclure mon propos.

Nous savons que les défis qui attendent la vie de nos Eglises diocésaines sont nombreux.

La diminution du nombre de prêtres, l'impossibilité de pouvoir tenir le maillage territorial, la dispersion des communautés chrétiennes, en particulier dans les grands diocèses ruraux, et bien d'autres choses encore, peuvent insécuriser non seulement des candidats au diaconat ou au presbytérat, mais insécurise déjà parfois des prêtres et des diacres qui exercent aujourd'hui leur mission.

D'où c'est deux mots.

### Confiance !

C'est la parole que Jésus prononce alors que la barque est agitée dans la tempête.

Confiance au Christ qui, à chaque génération, à chaque flux et reflux de l'histoire de l'Eglise, a appelé des hommes et des femmes de leur temps pour l'annonce d'évangile.

J'étais frappé, en lisant le récent livre du général de Villiers, *qu'est-ce qu'un chef?*, de l'intitulé de l'un des chapitres : « Le chef est un absorbeur d'inquiétude et un diffuseur de confiance ».

Très belle expression qui n'est pas vraie que pour les chefs ! Elle est vraie pour tout chrétien habité de l'évangile, et, à fortiori, pour tous les ministres ordonnés.

### Créativité !

Plus exactement, créativité missionnaire. C'est un mot qui revient souvent sous la plume du pape François. Le Saint-Père ne cesse de nous inviter à vivre « une conversion pastorale et missionnaire » ; il invite chacun à être créatif dans notre façon de repenser l'annonce de l'Évangile à tous les hommes. Les Actes des apôtres nous montrent que les diacres ont eu un rôle important, non seulement pour le service des tables, mais aussi pour l'évangélisation des périphéries. Souvenons-nous de l'un des sept diacres, Philippe (dont nous savons qu'il avait 4 filles prophètes !). Il a porté la Parole de Vie dans les périphéries de l'époque, sur la route de Gaza auprès de l'éthiopien, en Samarie, et dans le monde païen symbolisé par le port de Césarée-Maritime. Nous avons besoin de nouveaux Philippe !

Interpeller, appeler et accompagner des diacres permanents en France au 21<sup>ème</sup> siècle c'est la garantie pour eux, et pour ceux qui les accompagnent de vivre de grands déplacements et une belle aventure !

Alors, soyons confiants et créatifs !